

SciencesPo



**GLOBAL
COMMISSION ON
DRUG POLICY**

le cnam

Conservatoire national
des arts et métiers

Dépénalisation de l'usage des drogues: enjeux et défis

SciencesPo



le cnam

Conservatoire national
des arts et métiers

*Le LIEPP, le CSO, la Chaire Santé de
Sciences Po, le CNAM et la Global
Commission on Drg Policy*

Dépénalisation de l'usage des drogues: enjeux et défis

Paris , 5 octobre 2017

SciencesPo



**GLOBAL
COMMISSION ON
DRUG POLICY**

le cnam

Conservatoire national
des arts et métiers

Dépénalisation de l'usage des drogues: enjeux et défis

Frédéric Mion, directeur de Sciences Po

SciencesPo



le cnam

Conservatoire national
des arts et métiers

Dépénalisation de l'usage des drogues: enjeux et défis

- Ruth Dreifuss, Global Commission on Drug Policy
- Michel Kazatchkine, Global Commission on Drug Policy
- Henri Bergeron, Sciences Po
- Didier Jayle, Conservatoire national des arts et métiers



Membres de la Commission globale

- Kofi Annan
- Joyce Banda
- Pavel Bém
- Richard Branson
- Fernando Henrique Cardoso
- Maria Cattai
- Nick Clegg
- Ruth Dreifuss (Présidente)
- Cesar Gaviria
- Anand Grover
- Asma Jahangir
- Michel Kazatchkine
- Aleksander Kwasniewski
- Ricardo Lagos
- Olusegun Obasanjo
- George Papandreou
- Jorge Sampaio
- George P. Shultz
- Javier Solana
- Thorvald Stoltenberg
- Mario Vargas Llosa
- Paul Volcker
- Ernesto Zedillo



Cinq voies pour des politiques efficaces en matière de drogue

1. Assurer avant tout la santé et la sécurité des personnes
2. Assurer l'accès aux médicaments essentiels
3. En finir avec la criminalisation et l'incarcération des personnes qui consomment des drogues
4. Réorienter les réponses répressives vers le trafic de drogues et le crime organisé
5. Réguler les marchés de la drogue pour donner le contrôle aux gouvernements



Rapports de la Commission globale

2011- La guerre aux drogues

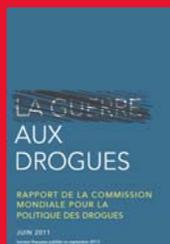
2012- La guerre aux drogues et le VIH/sida : comment la criminalisation des drogues alimente la pandémie mondiale

2013- L'impact négatif de la guerre contre la drogue sur la santé publique : l'épidémie cachée d'hépatite C

2014- Prendre le contrôle : sur la voie de politiques efficaces en matière de drogues

2015- Les effets négatifs du contrôle des drogues sur la santé publique: la crise mondiale des souffrances inutiles

2016- Pour une véritable dépenalisation des drogues: étape nécessaire de la réforme des politiques publiques





Les recommandations de la Commission globale sur la dépénalisation

1. Les États doivent abolir la peine de mort pour toutes les infractions liées aux drogues.
2. Les États **doivent mettre fin à toutes les sanctions – pénales et administratives – pour possession ou usage personnels de drogues**, et pour la cultivation de drogues pour usage personnel.
3. Les États doivent mettre en place des solutions alternatives à la sanction : il s'agirait ainsi de s'éloigner du système de justice pénale dans le cas d'acteurs mineurs et non violents du trafic de drogues, comme ceux qui participent à des approvisionnements personnels, les passeurs de drogues, les dealers-consommateurs, les cultivateurs de cultures illicites.
4. Les États membres des Nations Unies doivent abroger la pénalisation de la possession de drogues comme une obligation du système international de contrôle des drogues.

Exemples de modèles de dépénalisation dans le monde

Les avertissements policiers (incluant un casier judiciaire)

1. Royaume Uni:
 - Pour usage de cannabis, les policiers britanniques remettent un avertissement à la personne usagère. Cela implique que la personne reconnaît son tort, accepte la punition (une amende) et la mention sur son casier judiciaire.

2. Seychelles:
 - La loi 5 de 2016 (Misuse of Drugs Act) introduit les avertissements policiers afin de mettre fin à l'incarcération des personnes usagères, pour toutes les substances. Si dans la période de 12 mois un individu reçoit deux avertissements, le troisième ne peut être donné que si l'individu accepte de rejoindre un programme de réhabilitation.

Les Cours Suprêmes et les droits humains et civiques

1. Colombie:

- La Cour Constitutionnelle (décision C-221 de 1994) a déclaré inconstitutionnelle la punition de la possession de drogues pour usage personnel pour motif d'atteinte au droit du développement personnel. Les adultes ont le droit de posséder 20 grammes de cannabis et 1 gramme de cocaïne ou autres drogues pour usage dans leur logement privé.

2. Argentine:

- En 2009, La Cour Suprême a déclaré que la criminalisation de petites quantités de cannabis pour usage personnel est anticonstitutionnel. Ni la loi n'a pas encore été modifiée ni les seuils établis, mais les juges appliquent cette décision.

Amendes pour le cannabis

1. Suisse:

- En septembre 2012, la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes a été modifiée pour établir que la possession de 10 grammes de substances de type cannabique est une quantité minimale, et qui peut être réprimée par une amende d'ordre de 100 francs suisses.
- Certains Cantons, comme celui de Berne, appliquent l'amende d'ordre de 100 francs aux drogues dites douces (cannabis, ecstasy, rohypnol) et une amende de 200 francs pour la consommation de drogues dites dures.

Réformes en cours: Les amendes pour le cannabis

1. Israël:
 - En février 2017, le gouvernement a amendé la loi sur les drogues afin de remplacer les peines de prison par une amende de 270 dollars américains pour toute personne usagère arrêtée pour la première fois. La récidive conduit devant le système judiciaire.
2. Ghana:
 - Le Parlement discute une réforme de la loi afin d'introduire une amende forfaitaire pour usage du cannabis. La troisième récidive conduit toutefois devant les juges.

Les Commissions de dissuasion

1. Portugal:

- L'usage des drogues est puni par le passage devant une Commission de dissuasion qui agit comme un comité d'arbitrage – composée d'un travailleur social, d'un avocat et d'un psychiatre, qui décide de:
 - Une amende forfaitaire entre 25 et 150 euros
 - Des heures de travail d'intérêt général
 - Conseils d'intégration dans un service de réhabilitation (non-obligatoire)

2. Norvège (réforme en cours):

- Le gouvernement norvégien, réélu en septembre 2017, doit mettre en place une réforme similaire à celle du Portugal devenant le 2^{eme} pays scandinave (après le Danemark) à introduire une forme de dépénalisation

La dépénalisation

République Tchèque:

- Le Code Pénal Tchèque ne punit que la possession de quantités « plus que raisonnables » (greater than small) de drogues. Ces quantités ont été définies comme étant les excès multiples d'une dose normale en 2014 par la Cour Suprême.



www.globalcommissionondrugs.org
Twitter: @globalcdp